

COMMUNE DE VAUREAL

ARRETE N° 55/2023/RH

NOMENCLATURE ACTES :

5.3.4 Désignation de représentants

**ARRETE DE
DESIGNATION DES MEMBRES DE LA FORMATION
SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET DES
CONDITIONS DE TRAVAIL (FSSSCT)**

Le Maire de la Commune de Vauréal,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la délibération n° 4.2/06/2022 du 29 juin 2022 portant création d'un Comité Social Territorial (CST) commun entre la commune de Vauréal et le CCAS placé auprès de la ville de Vauréal avec l'institution en son sein d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (FSSSCT),

VU la délibération n° 4.3/06/2022 du 29 juin 2022 fixant le nombre de représentants du personnel titulaire au sein de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail à 4, avec le maintien du paritarisme numérique,

VU le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial en date du 08 décembre 2022,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de la collectivité, les représentants des collectivités relevant de la FSSSCT,

CONSIDERANT qu'il appartient aux organisations syndicales de désigner les représentants du personnel siégeant à la FSSSCT,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La liste des membres appelés à siéger à la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (FSSSCT) est fixée comme suit :

Représentants de la collectivité :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Daniel VIZIERES, Président Michel JUMELET Sylvie COUCHOT Caroline MORIN DIOMAR	Marie-Christine SYLVAIN Pascal PARENTY Marie-Pierre FAUQUEUR Abdelkrim DAOUDI

Représentants du personnel :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Claire LAGARDERE Leïla KHIAR Karo DIATTA Patrick PILIGNAL	Didier PANNETRAT Ludivine PIERRE Sophie NICOLAU Virginie VLIMANT

ARTICLE 2 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauréal, le 08 mars 2022

Le Maire de Vauréal,
Sylvie COUCHOT



Date exécutoire : 13 MARS 2023
.....

Date de notification : /
.....

Date de mise en ligne : 13 MARS 2023
.....

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de son affichage pour tout tiers ayant un intérêt à agir.